

---

**Séance du 28 novembre 2017**

---

**Nombre de membres**

en exercice : 8  
présents : 6  
votants :

L' an 2017, le 28 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de mairie de Lorges sous la présidence de HUGUET Elizabeth Maire

**Date de la convocation:** 23/11/2017

**Présents** : Mme HUGUET Elizabeth, Maire, MM : BACHELLIER Éric, DENIS Bruno, FROMET Mathieu, GAUTHIER Hugues, TASSIN Gérard

**Absent** : VAYSSET Jean-Paul avec procuration à BACHELLIER Eric, DA SILVA Jean

**Secrétaire de séance:** M. DENIS Bruno

**1- Compte rendu du Conseil municipal du 9 novembre 2017**

Mme le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le compte rendu du 9 novembre 2017 pour signature. Les Conseillers municipaux, MM. TASSIN, VAYSSET, BACHELLIER et GAUTHIER refusent de le signer.

Madame le Maire leur demande le motif pour lequel ils décident de ne pas le valider.

**Réponse** : « la signature du compte-rendu ne doit pas engager le Conseil à valider les devis. »

Madame le Maire rappelle que la délibération 80/2017 ne l'autorise qu'à demander la subvention DSR et que l'acceptation des devis n'y figure pas. En conséquence, ce qui n'est pas écrit n'est pas délibéré.

Elle précise que depuis 2014, la procédure en matière de DSR est toujours la même, les devis sont validés lors de la commande de travaux programmables par la CCBVL l'année qui suit.

Toutefois, elle propose d'ajouter manuscritement la mention : « les devis seront votés en 2018 ». Le compte-rendu est ainsi accepté à l'unanimité.

Ces mêmes Conseillers souhaitent obtenir plus d'informations sur les projets de travaux : le montant et leurs plans de financement.

Madame le Maire rappelle que tous les devis des travaux réalisés ont été validés lors des précédents Conseils ainsi que les demandes de subventions. Elle rappelle que les dossiers sont consultables en mairie et que chaque demande de subvention fait l'objet d'un plan prévisionnel de financement et d'un plan définitif après réalisation des travaux.

Elle propose que la Commission travaux se réunisse plus régulièrement et demande au 1<sup>er</sup> adjoint, M. Gérard TASSIN, chargé de la voirie et des bâtiments publics de prendre en charge la préparation complète de la Commission travaux et de ses dossiers.

M. Tassin propose la date du 4 janvier 2018 à 20h00, acceptée par les membres du Conseil.

Enfin, Mme le Maire propose d'organiser la Commission finances au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

**2- Compte rendu des réunions**

Pas de réunion depuis le dernier Conseil.

**3- Estimation trottoirs complets face aux 3 maisons neuves**

*Délibération 81/2017*

Vu la délibération 80/2017 du Conseil municipal du 09 novembre 2017 portant sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Madame le Maire présente une estimation complémentaire, suite au Conseil municipal du 09 novembre dernier, pour les travaux de trottoirs à Villemuzard en face les trois maisons neuves.

En effet, Madame le Maire, par mail du 26 octobre 2017, a demandé une estimation des trottoirs complets envisagés à Villemuzard route Nationale face aux trois maisons neuves.

Les estimations lui sont parvenues par mail du 30 octobre 2017 et ont été présentées lors du Conseil municipal du 09 novembre 2017 dans le cadre de la demande de DSR 2018.

Après présentation des projets de voirie et lors de l'établissement de la demande de DSR 2018, Madame le Maire s'est aperçue que les montants de l'estimation ne pouvaient correspondre au projet total route Nationale à Villemuzard.

Par mail du 13 novembre 2017, elle a donc sollicité de nouveau la CCBVL pour obtenir une estimation complémentaire. Celle-ci lui a été transmise par mail du 14 novembre 2017.

Madame le Maire présente cette estimation d'un montant de 25 931,40 € HT soit 31 117,68€ TTC qui correspond aux travaux de trottoirs devant les trois maisons neuves route Nationale à Villemuzard.

Après délibérations, le Conseil municipal confirme, à la majorité, son souhait d'ajouter l'estimation du projet de trottoirs devant les trois maisons neuves route Nationale à Villemuzard, à la demande de subvention dans le cadre de la DSR. La délibération 80/2017 sera annulée et remplacée en incluant l'estimation d'un montant de 25 931,40 € HT.

A la majorité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 1 Gérard TASSIN)

#### **4- Vente Moreau/Leroy : Lieu-dit les Pièces de la Blandinière**

*Délibération 82/2017*

Madame le Maire présente la sollicitation du notaire pour la vente de cette même parcelle en date du 15/11/2017 pour l'obtention du certificat de numérotage, un certificat d'alignement et un questionnaire environnemental.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que la question de la parcelle cadastrée ZN 78 – 10 ha « les Pièces de la Blandinière » a été évoquée lors du Conseil du 07/05/2015.

En effet, la commune aurait pu envisager l'achat de cette parcelle de terrain, proposée à la vente en 2015. Située à distance sensiblement égale entre Lorges et Villemuzard cela aurait permis, à terme, la construction de logements neufs, et ainsi aller vers une plus grande homogénéité du territoire communal.

En l'absence de Plan Local d'Urbanisme sur la commune, ce projet n'a donc pu aboutir. Il avait donc été convenu d'attendre la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) prévu en 2018 pour soumettre ce projet.

Madame le maire précise que le fermier a un droit de préemption sur le bien en cas de vente, ce qui signifie que l'agriculteur exploitant est prioritaire pour acquérir ce bien. Si en 2015, l'offre de l'exploitant avait été refusée par le vendeur, celle de 2017 satisfait le vendeur.

Il n'y a donc pas lieu d'envisager une acquisition par voie de préemption qui ne semble pas possible dans la mesure où la commune ne possède pas de document d'urbanisme.

Il est proposé de ne pas poursuivre le projet qui avait pu être envisagé par la commune sur cette parcelle.

**Après discussion, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :**

**- d'attendre l'élaboration d'un PLUi avant d'établir de nouveaux projets communaux d'urbanisme**

**A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)**

#### **Questions diverses:**

- Cérémonie des vœux : il est convenu que la cérémonie se déroule le vendredi 19 janvier à compter de 18h30.

- Spectacle de Noël 2017 : Mme le Maire rappelle que le spectacle de Noël se déroulera le samedi 16 décembre 2017 à partir de 16h00, et compte sur la présence des Conseillers municipaux.

- M. Tassin soulève le sujet du désherbage des trottoirs de la commune : Madame le Maire rappelle que l'usage du désherbant Katoum a été refusé en début d'année, que les administrés sont responsables de leurs trottoirs et lui confie de trouver une solution différente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire  
Elizabeth HUGUET

Les membres du Conseil Municipal :

<b>BACHELLIER Eric</b>	<b>DA SILVA Jean</b>	<b>DENIS Bruno</b>
<b>FROMET Mathieu</b>	<b>GAUTHIER Hugues</b>	<b>TASSIN GERARD</b>
	<b>VAYSSET Jean-Paul</b>	